



Lésion cérébrale acquise catalogue UNAFTC Formations 2018



UNAFTC

**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES
DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS**

Déclaration d'activité de formation n° 11 75 43101 75



Présentation de l'UNAFTC

L'UNAFTC représente plus de 6 000 familles de personnes cérébro-lésées.

Dans le cadre de son soutien à l'émergence de GEM, de services, d'établissements spécifiques pour les personnes cérébro-lésées et de nouvelles formes d'habitat, l'Union vous propose ce catalogue de formations à destination des professionnels de l'accompagnement, mais également, pour certaines, à destination des familles.

Objectifs généraux de l'UNAFTC

- Représenter les traumatisés crâniens, les personnes cérébro-lésées et leurs familles, au niveau national, européen et international, défendre leurs intérêts et leurs droits.
- Définir une politique générale spécifique en faveur des traumatisés crâniens et obtenir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre (décrets, circulaires, crédits...), pour améliorer qualitativement et quantitativement la prise en charge et l'accompagnement des blessés et de leurs familles.
- Fédérer les AFTC (Associations de Familles de Traumatismes crâniens et de Cérébro-lésés départementales), les Etablissements et Services, soutenir leur développement, favoriser la création de nouvelles associations, de GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), de nouveaux établissements et services spécifiques, et le partage de connaissances et d'expériences.
- Développer les relations et partenariats avec les associations, les institutions, les professionnels, les fondations et les entreprises.

Actions de l'UNAFTC

- Information, documentation des professionnels, des associations, des GEM, des établissements et services, ainsi que des personnes cérébro-lésées et de leurs familles.
- Formation des salariés et des administrateurs bénévoles des AFTC, des GEM, des Etablissements et Services.
- Relation avec les ministères, administrations centrales concernées, associations nationales européennes et étrangères, fondations, médias nationaux.
- Etude des projets des structures d'accueil concernant les personnes cérébro-lésées
- Coordination des actions de prévention des accidents de la route et de la vie.
- Animation d'un groupe de travail sur l'habitat inclusif pour les personnes cérébro-lésées
- Animation d'un groupe de conseils de victimes dans le cadre de la réparation du dommage corporel
- Soutien à la mise en place de réseaux et filières de soins, de prise en charge et d'accompagnement coordonnés des personnes cérébro-lésées et de leurs familles.
- Participation à l'élaboration des textes législatifs, des décrets et des circulaires concernant les personnes handicapées (ex : loi du 11 février 2005, plan national traumatisme crânien 2011, cahier des charges 2016 pour les GEM)
- Prise en charge des appels directs des familles et des professionnels et réorientation vers les AFTC régionales ou départementales ou vers les établissements et services.
- Participation à de nombreuses commissions et groupes de travail au CNCPPH, à la CNSA, à l'IRME, à Handéo, au CCAH, UNAASS, CIAAF, CFHE, Comité National d'Entente, l'ANESM, la HAS, l'Observatoire de l'Habitat inclusif.
- Publication d'une revue semestrielle, « Résurgences »
- Mise à jour du site Internet www.traumacranien.org

Adhérents de l'UNAFTC

52 AFTC*. Des associations gestionnaires de 96 « Etablissements et Services » destinés aux personnes traumatisées crâniennes et cérébro-lésées, 36 Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)



2 jours – 14 heures

DATE

7-8 mars 2018

LIEU

Paris

PUBLIC

familles, établissements et services, avocats, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, associations tutélaires en accompagnement de personnes cérébro-lésées, mandataires judiciaires, experts-comptables, professionnels en gestion de patrimoine

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8/10 participants

COÛT PAR PERSONNE POUR LES 2 JOURS

- 500 euros pour une personne travaillant dans un établissement ou service adhérent à l'UNAFTC (et à jour de sa cotisation)
- 900 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service non adhérent à l'UNAFTC
- 150 euros pour une personne salariée d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 100 euros pour une personne adhérente à une AFTC (et à jour de sa cotisation) ou pour une personne bénévole d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 200 euros pour une personne non professionnelle non adhérente à une AFTC

Attention : tarifs dégressifs à partir de la deuxième inscription d'une même structure, nous consulter.

La protection des majeurs, l'organisation et la gestion de leur patrimoine

Cette formation répondra aux problématiques particulières créées par la situation de handicap sur la protection de la personne et la gestion de son patrimoine

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux de la loi de 2007
- Comprendre les enjeux des mesures de protection juridique
- Déterminer clairement les contraintes qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé et étudier les réponses adaptées dans l'organisation, la gestion et la transmission de son patrimoine afin de préserver ses intérêts et ceux de sa famille.

CONTENU

- Rappel des principaux fondements de la loi du 5 mars 2007 portant la réforme de la protection juridique des majeurs
- Evolutions dans la pratique de l'exercice des mesures de protection juridique
- Tour d'horizon de la mise en place des nouveaux mandataires judiciaires professionnels et de leur formation
- Les mandataires judiciaires familiaux : enjeux et richesses
- Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Les clés de l'optimisation de la détention et de la transmission du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Approfondissement des pistes principales d'optimisation

MÉTHODES

- Exposés théoriques et temps d'échange
- Etudes de cas rapportés par le formateur et/ou les stagiaires
- Echanges de pratiques
- Questionnaires d'évaluation en fin de stage

INTERVENANTS

Raymond Roth, Directeur fondateur de l'association tutélaire APROMA, Diplôme universitaire de la formation des tuteurs à la personne vulnérable de la Faculté de Droit, Paris
Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation d'handicap.

